



Direction Générale des Services

DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole, Corinne MASCALA,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education,

Donne délégation de signature à :

Monsieur Francis QUEROL, Maître de Conférences, Directeur de l'UFR d'Administration et de Communication,

à l'effet de signer en son nom, pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 913 – UFR d'Administration et de Communication :

- en dépenses : les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 1 600 € et de certifier le service fait,
- en recettes : d'émettre les ordres de recette,
- les ordres de missions temporaires impactant le budget CRB 913, hormis ceux le concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ces mêmes budgets.

La présente délégation prend effet le 6 février 2017. Il est mis fin, à la même date, aux délégations de signature consenties à M. Francis QUEROL, datées du 25 mai 2016.

Fait à Toulouse,
Le 6 février 2017

Le délégataire,

Francis QUEROL



La Présidente,

Corinne MASCALA